NOTE D'INFORMATION

RMA TRESO PLUS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence N°VIIO2/0.67/2014 en date du 28/11/2014

Ziracteur Général Adioint

Hicham ELARAMY



EN

RG

RMA ASSET MANAGEMENT

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion RMA ASSET MANAGEMENT sis à 83, avenue de l'Armée Royale Casablanca, représentée par M. Mohamed ABOUMEJD en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

RMA ASSET MANAGEMENT

...signature...

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



RMA ASSET MANAGEMENT

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: RMA TRESO PLUS

Nature juridique

: Fonds commun de placement (FCP)

Code Maroclear

: MA0000041097

Date et référence de l'agrément

: 18/03/2013 sous référence AG/OP/009/2013

Date de création

: 08 Décembre 2011

Siège social

: 83, Avenue de l'Armée Royale - Casablanca

Durée de vie

Exercice social

: du 1er octobre au 30 septembre de chaque année

Apport initial

: 1 000 000,00 de dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 100 dirhams

Etablissement de gestion

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMJED en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire

: BMCE BANK

Commercialisateur

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMEJD

Tél: 05 22 45 31 00 Fax: 05 22 44 45 53

Commissaire aux comptes

: Cabinet A.Saaidi et Associés, représenté par M. Nawfal

AMAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: RMA TRESO PLUS est un FCP «Monétaire»

La sensibilité du FCP est en permanence inférieure à 0,5

(inclus)

Indice de référence

: 100 % Taux Moyen Pondéré sur le marché monétaire

interbancaire

Objectif de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs la possibilité

de rentabiliser la trésorerie au jour le jour

Stratégie d'investissement

: Le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d' « OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé sera, en permanence, investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle

inférieure à un an.

Durée de placement recommandée : 1 jour minium

Souscripteurs concernés

: Personnes Morales résidentes et non résidentes

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 30/12/2011
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque jour ou,si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publication quotidienne dans la presse économique.
- Méthodes de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat: Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour avant 10h à RMA ASSET MANAGEMENT, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour.
 Celles reçues après 10h seront exécutées sur la base de la valeur liquidative qui suit

Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

- Affectation des résultats: Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal: Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV.COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
- Commissions de souscription : Néant.
- Commissions de rachat : Néant.

NB: « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte des frais et commissions relatifs à la tenue de compte »



RMA ASSET MANAGEMENT

1 2 1 1

Frais de gestion:

1% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions des OPCVM gérées par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

(1) Frais publications: 20 000 dhs HT

(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs HT

(3) Commissions CDVM: 0.025% HT

(4) Dépositaire : 0,015 % HT

(5) Maroclear :(Commission de gestion du compte émission) : 4 000 dhs HT

(6) Maroclear (droit d'admission): « trimestriel » Selon les conditions en vigueur

Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

